

## FIGHE N°10 : LE RECENSEMENT DES ENJEUX

L'identification des populations ainsi que tous les autres enjeux (économiques, stratégiques, environnementaux) qui peuvent être affectés par un phénomène est indispensable.

### 1 - Recensement des enjeux humains

En vue d'organiser l'alerte et de prévoir les stratégies d'action, il convient d'avoir une analyse de la population la plus précise possible tenant compte notamment :

- des populations sédentaires ou travaillant quotidiennement sur la commune,
- des populations saisonnières ou de transit,
- des informations particulières qui conditionnent les missions de la commune pendant l'événement : lieu de forte concentration, établissement avec des publics "sensibles" (enfants, personnes âgées, personnes handicapées ...), sites pouvant être particulièrement exposés (camping, zone industrielle...).

Information à rechercher	Moyens d'y accéder	Observations
Nombre d'habitants et répartition par secteur	Recensement INSEE	Identifier, si possible, des lots (hameaux, quartiers) et leur population
Personnes à mobilité réduite ou dépendantes <sup>(1)</sup>	CCAS (personnes âgées et dépendantes)	Connaître les personnes pouvant présenter des difficultés d'évacuation (peu mobiles, nécessitant une assistance médicale...)
Etablissements sensibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ établissements scolaires</li> <li>■ établissements hospitaliers</li> <li>■ maisons de retraite</li> <li>■ hôtels</li> <li>■ camping</li> <li>■ ...</li> </ul>	Gestionnaire du bâti (commune, conseil général, régional, DDASS...)	Identifier sur une carte ces établissements qui nécessiteront une attention particulière

(1) Le recensement des personnes vulnérables est établi dans le cadre du plan canicule. Il doit être utilisé pour ce recensement plus général

Information à rechercher	Moyens d'y accéder	Observations
Population non sédentaire (résidences secondaires, touristes, grands rassemblements...)	CCI, professionnels du tourisme, office du tourisme, recensement INSEE	Identifier la population totale dans certaines périodes particulières (surtout si l'écart avec la population sédentaire est très grand)
Etablissements industriels ou commerciaux	Mairie, CCI, conseil général, EPCI	Identifier la population totale exposée dans la journée

## 2 - Recensement des enjeux stratégiques

**De nombreuses infrastructures peuvent être atteintes lors d'un événement.** Elles peuvent être classées selon deux catégories :

- celles utiles lors de la gestion de l'événement telles que : les lieux d'implantation du PCC, d'hébergement d'urgence, les routes, les ponts ...
- celles nécessaires au fonctionnement de la commune et qui, à cause de leur dysfonctionnement, peuvent aggraver la situation : transformateur électrique, zone de captage d'eau potable, les réseaux de téléphone ...

Dans ce dernier cas, la mairie n'a, généralement, que peu de moyens d'action pour éviter que ces infrastructures soient atteintes.

**Cependant, elle peut en anticiper les conséquences :**

- prévoir des groupes électrogènes sachant que pour un tel scénario le transformateur électrique sera détruit ou inopérant,
- prévoir la distribution d'eau potable pour un autre scénario dont on sait qu'il polluera le captage d'eau potable...

Information à rechercher	Moyens d'y accéder	Observations
Liste et localisation des infrastructures sensibles	Mairie, EDF/GDF, France Telecom, société d'exploitation du réseau eau potable...	Identifier les infrastructures exposées aux phénomènes et les conséquences secondaires de leur atteinte
Liste des infrastructures routières de la commune	Mairie, DDE, conseil général, concessionnaires d'autoroute...	Identifier les voies de circulation exposées aux phénomènes et rechercher des solutions de déviation

### 3 - Identification des enjeux économiques et autres

L'objectif est ici d'identifier, si possible, les secteurs économiques qui peuvent être touchés par un phénomène. Par exemple :

- les exploitations agricoles,
- les Zones d'Activités Commerciales (ZAC),
- les Zones Industrielles (ZI),
- ...

Ces secteurs industriels ou commerciaux peuvent se trouver dans une zone inondable, exposée aux feux de forêts, à des glissements de terrain... En les identifiant, on pourra alors rechercher deux types de solutions :

- moyens de protéger la zone collectivement (mise en place de batardeaux pour les inondations par exemple),
- modalités de mise en sécurité de ces entreprises pour protéger au mieux l'outil économique (aide à l'évacuation de matériel, de denrées ou autre vers des zones non exposées par exemple).

Selon les moyens de la collectivité, il est également possible d'identifier d'autres sites spécifiques locaux, par exemple les zones naturelles sensibles.



### Conseil pratique

*Ce diagnostic est aussi l'occasion d'informer ces entreprises des risques qui les menacent et les inciter à mettre en place une organisation interne pour y faire face. La mairie peut, par exemple, mettre en œuvre des procédures spécifiques d'information de ces entreprises pour qu'elles puissent mettre en œuvre leur plan interne. Il en est de même pour les bâtiments appartenant au patrimoine culturel en incitant leurs propriétaires à développer des méthodes de protection des biens en cas de sinistre.*

Information à rechercher	Moyens d'y accéder	Observations
Etablissements industriels ou commerciaux	Mairie, CCI, conseil général, EPCI	Identifier les zones économiques exposées
Localisation des exploitations agricoles	Mairie, chambre d'agriculture...	Identifier les zones agricoles exposées
Liste des zones naturelles sensibles	DIREN, DDAF, mairie...	Identifier les conséquences des phénomènes sur ces zones sensibles
Liste des bâtiments classés ou remarquables (figurant à l'inventaire du patrimoine français)	Mairie, architectes des bâtiments de France...	Identifier les bâtiments classés pouvant être affectés

## 4 - Le recensement des enjeux appartenant à la commune

En cas d'événement, les infrastructures et bâtiments appartenant à la collectivité peuvent être atteints, voir détruits. Leur recensement est essentiel pour deux raisons :

- il appartient au maire, en tant que propriétaire du bâti, d'assurer la sécurité des personnes qui occupent le bâtiment,
- la remise en état de ces bâtiments est à la charge de la commune. Il peut donc être judicieux d'anticiper les éventuelles répercussions de ces dommages.



*Pour certains enjeux identifiés, lors des travaux de maintenance ou de modification, des programmes de réduction de leur vulnérabilité peuvent être menés. Sur le long terme, il est pertinent d'intégrer ces améliorations dans une démarche plus ambitieuse de prévention (exemple : lors du remplacement d'un équipement sensible, le délocaliser hors de la zone à risque ...).*